



Vol de véhicule a moteur non immatriculé

Par **alain**, le **25/07/2009** à **11:24**

Bonjour, je suis possesseur de quads non homologués et donc pas assuré pour le vol. J'habitais dans un appartement avec garage où étaient entreposés ceux-ci, ils étaient donc assurés par le contrat multi-risque habitation. En 2008 j'ai déménagé pour aller habiter chez ma nouvelle compagne. Celle-ci n'ayant pas de garage elle m'a proposé de les mettre dans le garage annexe de sa mère. L'été dernier ils ont été volés dans ce garage, une plainte pour vol a été déposée et depuis, la propriétaire ne veut rien savoir pour le dédommagement que j'ai subi car d'après ces dires le garage était assuré mais pas pour le matériel entreposé. Effectivement, je pensais que c'était la même chose qu'à mon ancien domicile et que la personne en question en avait informé son assureur. Quel recours puis-je avoir et quelles sont les démarches à effectuer pour pouvoir espérer un dédommagement. La somme du vol s'élève à 15000 euros et je n'ai pour l'instant récupéré aucune somme. Merci

Par **chaber**, le **26/07/2009** à **07:41**

Bonjour, Considérant le fait que vous étiez locataire à titre gratuit de ce garage, l'assureur des murs n'a pas à intervenir. Vous auriez dû assurer ce matériel personnellement